



## Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

DEC 15 1982

A/37/391  
S/15366  
17 août 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS~~UN/DA COLLECTION~~

SEMBLEE GENERALE  
ante-septième session  
nts 20 et 35 de l'ordre du  
jour provisoire\*  
SITUATION AU KAMPUCHEA  
STION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET  
E LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-septième année

Lettre datée du 16 août 1982, adressée au Secrétaire général par le  
le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

Comme suite à ma lettre du 30 avril 1982 (A/37/216-S/15035) et d'ordre de mon  
gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les cas ci-après de  
violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande par les  
activités vietnamiennes à partir du Kampuchea au cours des mois de mai et juin 1982 :

1. Les forces vietnamiennes ont franchi la frontière entre le Kampuchea et  
Thaïlande plus de 30 fois et, bien souvent, ne se sont retirées qu'après s'être  
opposées aux forces thaïlandaises chargées de défendre l'intégrité territoriale de  
Thaïlande et la population thaïlandaise contre les envahisseurs armés étrangers.

2. Au cours de 20 incidents, plusieurs centaines d'obus d'artillerie tirés  
par les forces vietnamiennes à partir du Kampuchea sont tombés en territoire  
thaïlandais, causant des morts et des dommages matériels parmi les civils  
thaïlandais le long de la frontière.

3. A trois reprises, des avions vietnamiens venant du Kampuchea ont violé  
l'espace aérien thaïlandais au-dessus des provinces de Chantaburi, d'Ubon Rajatani  
et de Trad. Lors de l'incident d'Ubon Rajatani, un hélicoptère vietnamien venant  
du Kampuchea a atterri dans le district de Na Chaluay pour livrer du matériel aux  
combattants communistes.

\* A/37/150.

4. Des chalutiers vietnamiens armés ont violé plus de trois fois les eaux territoriales thaïlandaises. Dans l'un de ces incidents, des chalutiers vietnamiens armés ont capturé trois bateaux de pêche thaïlandais et les ont emmenés au Kampuchea. Par la suite, les membres de l'équipage ont été autorisés à retourner en Thaïlande mais les bateaux ont été confisqués.

Ces incidents constituent de nouveaux exemples de violations flagrantes et préméditées de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande, perpétrées en dépit des déclarations répétées des autorités vietnamiennes assurant que la frontière thaïlandaise serait respectée. Le gouvernement royal de Thaïlande estime de plus que ces incidents s'inscrivent dans le cadre d'une tentative visant à entraîner la Thaïlande dans un conflit armé auquel, ainsi qu'elle l'a répété à maintes reprises, la Thaïlande n'est pas partie et ne désire pas se trouver mêlée. Le Gouvernement royal de Thaïlande condamne vigoureusement ces actes d'hostilité délibérés et non provoqués auxquels se sont livrées les forces vietnamiennes d'occupation au Kampuchea, et réaffirme son droit légitime de prendre toutes les mesures voulues pour sauvegarder la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 20 et 35 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Birabhongse KASEMSRI